En finir avec la pauvreté laborieuse

On compte aujourd'hui en France deux millions de travailleurs pauvres. Deux millions de personnes qui ont un travail mais moins de 880 € par mois pour vivre ! Denis Clerc a consacré un remarquable ouvrage à cette injustice sociale, à ce scandale : *« La France des travailleurs pauvres »*. Sollicité, il a bien voulu résumer son propos pour nos lecteurs. Nous le remercions de ce bel article.

Le constat est sévère. Entre 2003 et 2005, selon l'Insee, le nombre de travailleurs pauvres a progressé de 300 000. Soit un chiffre exactement égal à la progression du nombre d'emplois enregistrée entre ces deux années. Tous les emplois nouvellement créés seraient-ils donc paupérisants ? Sans doute pas. Mais cette coïncidence signifie que vraisemblablement bon nombre d'entre eux le sont et que, en outre, des travailleurs occupant jusqu'alors des emplois socialement corrects ont dû se rabattre sur des emplois qui ne leur permettent plus d'en vivre décemment.

La faute au Smic ? Beaucoup le croient, mais à tort : durant cette même période, en moyenne annuelle, le Smic a progressé de 11,6 %, soit nettement plus vite que la hausse des prix. Aujourd'hui, gagner le Smic à temps plein toute l'année vous met le plus souvent « hors d'eau » vis-à-vis de la pauvreté monétaire, avec un salaire mensuel net de 1 115 euros par mois (prime pour l'emploi incluse), alors que, pour une personne seule, le seuil de pauvreté est de 880 euros. Certes, on ne vit pas à l'aise avec le Smic. Mais tous les bas salaires ne condamnent pas à la pauvreté, lorsqu'il s'agit de salaires correspondant à un temps plein ; sinon on compterait bien plus de travailleurs pauvres qu'on n'en recense (1,75 millions en 2005 pour la seule France métropolitaine, et sans doute de l'ordre de 2 millions en 2008). Parce que, souvent, un conjoint vient apporter un deuxième revenu, permettant au ménage tout entier de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. En revanche, lorsqu'il n'y a qu'un seul apporteur de revenu dans le ménage, que cet apporteur de revenu travaille à temps plein et gagne le Smic ou peu au-dessus et qu'il y a une ou plusieurs personnes à charge dans le ménage, alors la pauvreté monétaire risque fort d'être au rendez-vous. Pourtant, à peine un quart des travailleurs pauvres sont dans ce cas. Mais alors, où se trouvent la grande majorité des travailleurs pauvres ?

Michel Auvray

« Lutter contre la pauvreté laborieuse n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question d'efficacité. » Ici, expression dans la manifestation du 19 mars, place de la Bastille, à Paris.

Emplois en pointillés, temps partiels

Dans les emplois à temps incomplet, comme disent les économistes. C'est-à-dire dans ceux qui ne durent pas toute l'année, parce qu'ils sont temporaires et qui, lorsqu'ils se terminent, ne peuvent être immédiatement remplacés : contrats aidés, contrats à durée déterminée, intérim, contrats en alternance… Ce type d'emplois en pointillés représente environ 40 % des situations de pauvreté laborieuse. Et le reste est constitué de l'autre forme de temps incomplet : les temps partiels. Il s'agit souvent d'emplois au tarif horaire proche du Smic, occupés essentiellement par des femmes : femme de ménage en hôtellerie ou chez des particuliers, serveuse de café ou de restaurant, caissière de grande distribution. Pour peu que, dans le ménage, il n'y ait pas d'autre apporteur de revenu d'activité – cas des familles monoparentales notamment –, et c'est alors la pauvreté monétaire assurée. Avec, dans le cas des familles monoparentales, un assez joli cercle vicieux : la garde des enfants – pas seulement des bambins, car, jusqu'à 12 ou 13 ans au moins, la présence parentale est souhaitable une fois l'école terminée – ne pouvant être facilement assurée, faute de ressources suffisantes, on est alors amené à ne choisir que des emplois compatibles avec la responsabilité parentale, c'est-à-dire des emplois à temps partiel, lesquels sont généralement des emplois mal payés.

Cette source de pauvreté laborieuse représente 40 % des cas, mais elle est celle qui se développe le plus rapidement, car ce sont justement des emplois à temps partiel, voire très partiel, qui ont été créés en grand nombre au cours des dernières années, avec l'essor des services à la personne. La durée hebdomadaire moyenne des emplois qui se créent dans ce domaine est de neuf heures :

« Lutter contre la pauvreté laborieuse n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question d'efficacité.»

à moins de parvenir à « mailler » deux, voire trois employeurs différents, ce qui relève presque de l'exploit en raison des distances à parcourir et des horaires souhaités par les employeurs, ces emplois tendent à engendrer de la pauvreté laborieuse.

Qu'y faire ?, se demanderont les bonnes âmes qui ont tendance à penser que mieux vaut un emploi paupérisant plutôt que pas d'emploi du tout. Le problème, effectivement, n'est pas l'emploi, mais les incitations qui poussent à créer ce *type* d'emploi plutôt que d'autres. Car incitations il y a. Elles viennent du système économique lui-même pour les emplois temporaires, car nombre d'employeurs recherchent la flexibilité que ces emplois permettent : emplois saisonniers, *jobs* de remplacement (en cas de congés maladie ou maternité), pointes saisonnières d'activité (au moment des fêtes de fin d'année, par exemple) ou commandes urgentes. Elles viennent des besoins à satisfaire pour les emplois à temps partiel, notamment pour les emplois dans les services à la personne : on n'y recourt généralement que pour quelques heures hebdomadaires.

Intention noble, conséquences néfastes

Mais, on l'oublie trop souvent, ces demandes issues du marché ont été encouragées, voire déterminées par d'autres, bien plus sonnantes et trébuchantes, en provenance de l'État lui-même. Des années durant, le mot d'ordre a été de créer le plus d'emplois possible, parce qu'il fallait absolument en réduire la pénurie. Les yeux rivés sur les chiffres du chômage, les gouvernements successifs ont usé de toutes les politiques d'emploi qui permettaient de le réduire : tout était bon, les incitations au temps partiel (dans les années 1991-1999) ; les emplois aidés, à durée limitée et à temps partiel pour que le même budget permette d'en financer davantage ; les emplois familiaux ou de services à la personne, avec des aides fiscales au bénéfice des particuliers employeurs, puis, en outre, avec des exemptions de cotisations sociales patronales au bénéfice des organismes employeurs ; les subventions directes aux petites entreprises de l'hôtellerie-restauration, grosses pourvoyeuses d'emplois à temps partiel… Chaque fois, l'intention était noble – encourager les créations d'emplois –, souvent les conséquences étaient néfastes, avec la multiplication des emplois paupérisants.

Car rien n'est plus dramatique que ce type d'emplois. Pour les personnes concernées en premier lieu. Non pas qu'elles gagnent moins en emploi qu'en demeurant inactives : il n'y a que les libéraux pour en être persuadés, prenant des cas exceptionnels pour la généralité et ayant à cœur de montrer que le chômage ne résulte pas de l'insuffisance d'emplois mais de la malséance des aides sociales. Mais l'emploi implique des contraintes, des tensions, de la fatigue qui ne valent que s'il est générateur de mieux-être. Or, avec ce type d'emplois en pointillés ou à temps partiel, la pauvreté demeure le lot du quotidien. Quant à la société, elle est également perdante : elle aurait besoin de davantage d'emplois et de travailleurs pour assurer des bases plus solides à un système de protection sociale dont le financement devient problématique. Or une partie importante des emplois qui se créent sont générateurs de faibles cotisations sociales et ne permettent pas à ceux qui les occupent de gagner en savoir-faire reconnu, en qualification, en professionnalité.

Changer cette donne

Il incombe aux politiques publiques de changer cette donne : elles ont incité à la création d'emplois de médiocre qualité, il leur faut modifier la cible et se soucier désormais de qualité de l'emploi autant que de quantité, surtout lorsque le nouveau contexte démographique atténue l'exigence de création d'emploi à tout prix. On ne comprendrait pas que les entreprises de l'hôtellerie-restauration continuent de profiter de subventions aussi massives – 800 millions d'euros par an – si elles ne font pas un effort pour réduire leurs emplois à temps partiel ou leurs emplois temporaires. On ne comprendrait pas que les particuliers employeurs continuent de bénéficier de « dépenses fiscales » (le nom officiel des réductions d'impôts accordées à certains types de dépenses), alors que, en passant par des associations mutualisatrices, ils pourraient permettre de « mailler » les emplois qu'ils proposent avec d'autres. On ne comprendrait pas que des allègements de cotisations sociales fiscales continuent d'être accordés massivement à des employeurs qui n'auraient pas signé des engagements de meilleure conduite avec les syndicats de leur entreprise ou de leur branche.

On ne comprendrait pas, enfin, que l'on laisse les familles avec des enfants à charge dans une situation de pauvreté, laborieuse ou pas. Parce que les études montrent que les enfants qui grandissent dans de telles familles ont de fortes probabilités d'avoir une scolarité difficile, faute de disposer d'un soutien scolaire et de conditions de travail scolaire acceptables chez eux. Et que, dans ces conditions, ces enfants risquent fort, à leur tour, de devenir des travailleurs pauvres demain. Mieux vaut prévenir que guérir : l'État a la responsabilité d'investir dans ceux qui seront les travailleurs de demain.

Mais les partenaires sociaux ne sont pas non plus sans responsabilité. Depuis 1992, ils n'ont cessé de durcir les conditions d'indemnisation de l'assurance-chômage, transformant les pointillés entre deux emplois temporaires en drames financiers lorsqu'ils ne sont pas indemnisés. Or, c'est de plus en plus fréquent. Et ceci alors que la France est aussi le pays de l'Union européenne qui pratique les tarifs d'indemnisation les plus élevés en faveur des hauts salaires. On ne comprendrait pas que l'actuelle négociation de la nouvelle convention d'assurance-chômage ne change pas ces règles fortement pénalisantes pour les plus modestes et protectrices pour les mieux placés.

Encourager l'emploi plutôt que l'aide sociale – c'est la finalité affichée du revenu de solidarité active, le RSA – doit amener les pouvoirs publics (et les partenaires sociaux) à balayer devant leur porte avant d'accuser certains de préférer se tourner les pouces plutôt que de travailler. Lutter contre la pauvreté laborieuse n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question d'efficacité.

Denis Clerc

*Denis Clerc est conseiller de la rédaction d'*Alternatives économiques, *dont il a été, voici près de trente ans, le fondateur. Nous ne saurions trop vous conseiller de lire son autoportrait publié ci-contre.*

Pour en savoir plus

Les chiffres les plus récents du nombre de travailleurs pauvres figurent dans le *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale,* volume des annexes, pp. 18-19 (http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Fr_Annexes.pdf).

Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 (La Documentation française, 2008) comportent une analyse détaillée des modes de mesure et des caractéristiques des travailleurs pauvres par S. Ponthieux et E. Raynaud (http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000261/0000.pdf).

Une mise en perspective et des propositions pour réduire le phénomène : Denis Clerc, *La France des travailleurs pauvres,* éd. Grasset, 2008.